

**Conseil communal**

**Convocation**

**LE COLLEGE COMMUNAL**

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'**Hôtel de Ville**, Place du Marché, **le lundi 29 avril 2013 à 18 heures 30'**

**ORDRE DU JOUR**

**SEANCE PUBLIQUE**

1.

Interpellations au Collège communal.

**M. LE BOURGMESTRE**

2.

Décision de retirer dans son intégralité, suite à une remarque de la tutelle régionale, sa délibération du Conseil communal du 28 janvier 2013 (point 3) – passation d'un nouveau marché par voie d'appel d'offres général relative aux marchés publics en vue de confier, pour une période contractuelle de 3 ans, les missions d'un service externe pour la prévention et la protection au travail à un service agréé – adoption du nouveau cahier spécial des charges appelé à régir le marché prévoyant de nouveaux critères d'attribution – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs en y intégrant une expérience nécessaire avec un corps de sécurité.

3.

Adhésion au marché « stock » de la Ville établi par la Direction des Bâtiments communaux relatif à la fourniture de mobilier de bureau pour les besoins de la Zone de police.

4.

Fixation du nombre d'emplois vacants à 1 pour les Commissaires de police – constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi de Commissaire de police – fixation du choix du mode de sélection.

## 5.

Fixation du nombre d'emplois vacants à 10 pour les Inspecteurs de Quartier dont 2 emplois seront réservés en vertu de l'article VI.II.12 bis de l'Arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police – constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur de Quartier – fixation du choix du mode de sélection.

## 6.

Adhésion à la Charte pour l'égalité de la Région wallonne.

## 7.

Adoption des mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

### 1. rue des Champs :

- suppression de la zone de livraison existante à hauteur des immeubles n<sup>os</sup> 2 et 4, sur une distance de 7 mètres
- mise en sens unique limité pour les cyclistes, en direction de la rue Basse-Wez.

### 2. rue Frédéric Nyst :

- mise en sens unique limité pour les cyclistes, en direction de la rue des Maraîchers
- création d'une priorité pour les cyclistes débouchant de l'artère sur les conducteurs circulant rue des Maraîchers.

### 3. rue des Prébendiers :

- mise en sens limité pour les cyclistes, en direction de la rue d'Amercoeur
- obligation pour les cyclistes débouchant de cette artère de céder le passage aux conducteurs circulant rue d'Amercoeur.

### 4. place d'Elmer :

- création d'emplacements de stationnement limité dans le temps à 30 minutes, à hauteur des immeubles n<sup>os</sup> 2 à 6.

### 5. avenue de la Croix-Rouge :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°186, sur une distance de 6 mètres.

### 6. rue Mathieu Laensberg :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°22, sur une distance de 6 mètres.

### 7. place Vieille-Montagne :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n°11, perpendiculairement à l'axe de la voirie.

8. rue Nicolas Spiroux :
  - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°30, perpendiculairement à l'axe de la voirie.
9. rue du Gai-Logis :
  - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°18, sur une distance de 6 mètres.
10. rue Ramoux :
  - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°36.
11. avenue des Coteaux :
  - interdiction de stationnement à l'opposé de l'immeuble n°181, entre les deux entrées carrossables, sur une distance de 2 mètres.
12. rue Roger Noiset :
  - interdiction de stationnement à l'opposé des immeubles n°1-5, de l'entreprise « le Perron », en deçà du quai de déchargement, sur une distance de 28 mètres, du lundi au vendredi, de 7h à 16h.
13. rue du Flachena (voirie communale) :
  - création d'une zone de stationnement réservé aux riverains depuis l'intersection des immeubles n°28/26 jusqu'à l'immeuble n°22, sur une distance de 15 mètres.
14. rue Bois Gotha :
  - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°45, sur une distance de 6 mètres.
15. rue des Mésanges :
  - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°34, sur une distance de 6 mètres.

## 8.

Ratification de l'autorisation de dépassement des douzièmes provisoires décidée par le Collège communal 2013, afin de permettre le paiement des créances relatives à l'enlèvement des véhicules en stationnement illicite durant l'année 2013.

## 9.

Ratification de l'autorisation de dépassement des douzièmes provisoires décidée par le Collège communal, afin de permettre le paiement des créances relatives aux dépannages des véhicules abandonnés sur la voie publique durant l'année 2013.

**10.**

Ratification de l'autorisation de dépassement des douzièmes provisoires décidée par le Collège communal, afin de permettre le paiement de la deuxième avance sur la cotisation de la Ville auprès de l'Intercommunale d'incendie de Liège et environs pour l'année 2013.

**11.**

Prise de connaissance de l'arrêté de fermeture d'un Etablissement pour une période ininterrompue de six mois (trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes).

**12.**

Exonération de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à l'ASBL « JAZZ A LIEGE », pour l'organisation de la manifestation « FESTIVAL DE JAZZ A LIEGE », organisée les 3 et 4 mai 2013.

**13.**

Passation d'un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, pour le service traiteur de l'hommage à MM Jean-Maurice DEHOUSSE et Jean DEFRAIGNE, prévu le 15 mai 2013, à l'Hôtel de Ville – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**14.**

Adoption du texte de la convention à établir avec l'ASBL « ENJEU », la SPRL « MUSIC & MARKETING CONCEPT » et l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES », relative à la manifestation « LES EPICURIALES DE LIEGE » qui se déroulera du 16/05/2013 au 20/05/2013 – octroi d'une subvention directe à l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » pour l'organisation de ladite manifestation.

**15.**

Conclusion d'un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable, et pour solde de tout compte, de la facture d'achat d'une paire de buts de handball, de leur filet et des frais de placement pour le Hall omnisports de la Constitution.

**16.**

Adoption de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « SPORT ET SANTE / SPORT EN GEZONDHEID » V.Z.W., relative à la manifestation dénommée « LES 15 KM DE LIEGE » du 5/05/2013 – exonération de l'A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de ladite manifestation .

**17.**

Adoption de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « BELLESCOURSES » relative aux manifestations dénommées respectivement « LA CORRIDA DES REMPARTS » du 08/05/2013, « LA BELLE-ILOISE » du 01/09/2013, « LES 10 MILES DE LIEGE » du 17/11/2013 et « LA BELLE-HIVERNOISE » du 15/12/2013 – exonération de l'A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation desdites manifestations sportives.

**18.**

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE D'ANGLEUR » pour l'année 2013.

**19.**

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « BRESSOUX-SPORT-CULTURE » pour l'année 2013.

**20.**

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « SPORTS ET LOISIRS » pour l'année 2013.

**21.**

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « 5277 POLICE LOCALE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

**22.**

Approbation du texte de l'avenant n°1 à la convention conclue le 30/12/1976 entre la commune de Bressoux et l'A.S.B.L. « BRESSOUX-SPORT-CULTURE » relative à l'exploitation du hall omnisports de Bressoux.

**23.**

Adoption de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « SPORT ET CULTURE PROMO », relative à la manifestation dénommée « Liège-sur-Provence » du 9/05/2013 au 12/05/2013 – exonération à ladite l'A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de ladite manifestation.

**24.**

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet l'entretien nécessaire au parfait état de fonctionnement des machines du Centre d'Impression et d'Approvisionnement au cours de l'année 2013 – adoption du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

**25.**

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet la réparation de la machine de gravure de plaques du Centre d'Impression (remplacement de la tête de lecture au laser) – adoption du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

**26.**

Passation d'un marché-stock par procédure négociée sans publicité préalable, relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, pour la fourniture de boîtes d'archives – adoption du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

**27.**

Passation d'un marché par procédure négociée constaté par simple facture acceptée relative aux marchés publics, pour l'acquisition, pour une durée de trois ans, de services de supports d'assistance technique et, en cas de panne, de remplacement de matériel de connectivité réseau préalablement acquis pour le site des Guillemins.

**28.**

Passation d'un marché public par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de deux lots d'extincteurs (lot 1 : extincteurs à eau ou à mousse et lot 2 : extincteurs CO2) – approbation du cahier spécial des charges appelé à régir ce marché.

**29.**

Ratification de la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour l'acquisition de 5 licences via accès simultanés à une banque de données online sur la sécurité et l'environnement.

## **M. l'Echevin FIRKET**

**30.**

Vote d'un douzième provisoire pour le mois de mai 2013.

**31.**

Prise de connaissance de l'approbation du compte budgétaire, du bilan ainsi que du compte de résultats 2011 de la Ville par le Collège provincial du Conseil provincial, en sa séance du 21 mars 2013.

**32.**

Avis à émettre sur :

1. le compte afférent à l'exercice 2007 de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel.
2. le compte afférent à l'exercice 2008 de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel.
3. le compte afférent à l'exercice 2009 de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel.
4. le budget afférent à l'exercice 2009 de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel.
5. le compte afférent à l'exercice 2010 de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel.
6. le budget afférent à l'exercice 2010 de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel.
7. le compte afférent à l'exercice 2011
  1. de la Fabrique d'église Saint-Remacle
  2. de la Fabrique d'église Saint-Gilles
  3. de la Fabrique d'église Sainte-Marie des Anges
8. la 1ère modification budgétaire 2012 de la Fabrique d'église Sainte-Croix
9. le principe de reconnaissance légale de la paroisse anglicane portant la dénomination d' « English Church of Liège ».

**33.**

Décision de conclure un contrat de transaction en vue du paiement de créance exigible et liquide due dans le cadre de l'acquisition de l'œuvre d'art sonore et lumineuse « LA COPAREYE » (les heures enchantées) placée dans les piliers de la place Saint-Lambert à 4000 LIEGE.

**34.**

Acceptation de l'offre de cession relative à une partie d'immeuble constitué d'un couloir et d'un escalier, rue Saint-Séverin, 54 à 4000 LIEGE – acquisition pour cause d'utilité publique dans le cadre de la réhabilitation des Îlots «Firquet/Saint-Séverin».

**35.**

Avis favorable sur la restauration des menuiseries extérieures de l'immeuble sis rue Hors-Château, 128 – fixation du taux d'intervention de la Ville dans les travaux de restauration.

**36.**

Avis favorable sur la transformation de l'immeuble sis boulevard Piercot, 46 à 4000 LIEGE, en bureaux et salle de réception - fixation du taux d'intervention de la Ville dans les travaux de restauration.

**37.**

Avis favorable sur la restauration de la Cathédrale Saint-Paul (extension du trésor, phase 2) à 4000 LIEGE - fixation du taux d'intervention de la Ville dans les travaux de restauration.

**38.**

Avis favorable sur seconde phase de la restauration du carillon de l'Eglise Saint-Barthélemy à 4000 LIEGE - fixation du taux d'intervention de la Ville dans les travaux de restauration.

**Mme l'Echevin YERNA**

**39.**

Adoption de la convention à conclure avec l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES », relative à l'organisation de l'édition 2013 de la Grande Fête du Commerce du 23 au 26 mai 2013 – octroi, à ladite ASBL d'une subvention directe et d'une subvention indirecte pour l'organisation de la Grande Fête du Commerce.



**40.**

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'Association des commerçants de Bois-de-Breux, relative à l'organisation de l'édition 2013 de la braderie d'été de Bois-de-Breux du 24 au 26 mai 2013 – exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention indirecte.

**41.**

Adoption du texte de la convention-type à conclure avec les galeries commerciales liégeoises en vue d'y réaliser des expositions temporaires sur différentes thématiques destinées à la sensibilisation du grand public.

**42.**

Conclusion d'une convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « RESCOLIE », avec mise à disposition d'une manœuvre (aide cuisinière) A.P.E. à 1/2 temps et à durée déterminée.

**43.**

Conclusion d'une convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « RESCOLIE », avec mise à disposition d'un manœuvre lourd A.P.E. à 1/2 temps.

**44.**

Ratification de la décision du Collège communal autorisant le dépassement des 12èmes provisoires en ce qui concerne l'insertion d'un avis d'enquête dans les journaux Vlan, La Dernière Heure, La Libre Belgique et La Meuse.

**45.**

Décision d'abroger la décision relative à l'octroi d'une prime pour des travaux à des immeubles commerciaux situés dans un linéaire commercial prioritaire – adoption d'un nouveau règlement relatif à l'octroi d'une prime pour des travaux à des immeubles commerciaux situés dans un linéaire commercial prioritaire, dont le contenu est repris à la délibération.

**46.**

Passation de marché de travaux par procédure négociée relatif à la pose de compteurs supplémentaires nécessaires et indispensables à l'équipement des immeubles sis rue Souverain-Pont n° 7 (+ annexe rue Léopold 10), 13, 15, 17 et rue Lombard 6-10 à 4000 LIEGE, et à la vérification des branchements existants – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

**47.**

Passation d'un marché de services par appel d'offre général pour la mission d'étude et de surveillance de travaux de rénovation d'immeubles sis rue de la Madeleine 38 et rue Cathédrale 28 à 34 à 4000 LIEGE, en 9 logements – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

**48.**

Adoption de la convention à conclure avec la Province de Liège, laquelle octroi une subvention à la Ville pour l'acquisition et la rénovation d'un ensemble d'immeubles sis rue de Gueldre 9, 11 et 13/15 et rue Cathédrale 18 en logements.

**49.**

Passation d'un marché de services, par procédure négociée sans publicité préalable, relatif à la mission d'étude portant sur le relevé détaillé, le rapport sanitaire et le rapport de stabilité du cloître Saint –Jean l'évangéliste sis place Xavier Neujean 32 à 40 et cloître Saint Jean 1 à 7, 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché .

**M. l'Echevin HUPKENS**

**50.**

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LIS MOI QUI TU ES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

**51.**

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « COLLECTIF DU LION » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

**52.**

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LE CHEUR LES BENGALIS DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

**53.**

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « GAMMA PHOTO CLUB » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

**54.**

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « OUTREMEUSE PROMOTION » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

**55.**

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « THEATRE DU GAI-SAVOIR » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

**56.**

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « PROSCENIUM » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

**57.**

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « UNION CULTURELLE WALLONNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

**58.**

Décision :

- d'exonérer l'Association « AL BOTROULE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite Association pour l'année 2013.

**59.**

Décision :

- d'exonérer l'Association « SOCIETE DE LANGUE ET DE LITTERATURE WALLONNES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite Association pour l'année 2013.

**60.**

Décision d'approuver le texte de l'avenant numéro 1 à la convention de prêt conclue avec le musée belge de la Franc - Maçonnerie.

**61.**

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE DRAMATIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - CENTRE EUROPEEN DE CREATIONS THEATRALES ET CHOREGRAPHIQUES - THEATRE DE LA PLACE » pour l'année 2013.

**62.**

Décision d'adopter le texte de la convention à passer avec le Palais de Justice - Cour du Travail de Liège pour la mise en dépôt temporaire d'un ensemble d'œuvres d'art.

**63.**

Passation d'un marché de service par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'organisation du nettoyage des corniches et des vitres intérieures et extérieures de l'entité muséale du Grand Curtius – adoption du cahier spécial des charges.

**64.**

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT A L'ART WALLON » pour l'année 2013.

**65.**

Décision de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture relative à l'acquisition de boîtes de rangement recyclées.

**66.**

Décision d'approuver le texte de la Convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « LIEGE PROPETE ET ENVIRONNEMENT » relative aux modalités de l'organisation de la manifestation « Week-end de la Propreté et Portes ouvertes des Serres de Bressoux » qui se déroulera les 11 et 12 mai 2013 – exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention indirecte.

**67.**

Décision de retirer dans son intégralité sa décision du 17 décembre 2012 [n°42] relative à la passation d'un marché, pour la réalisation d'une grille en ferronnerie sécurisant l'accès à la cour des Minimes à 4000 LIEGE, afin de compléter les travaux de sécurisation – approbation du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

**68.**

Arrêt du texte de la convention à conclure avec les apiculteurs portant sur la mise à disposition de ruches et le suivi de celles-ci dans le cadre du PLAN MAYA.

**69.**

Arrêt du texte de la convention à conclure avec les apiculteurs pour la mise à disposition de parcelles sur des terrains communaux et ce, dans le cadre du PLAN MAYA.

**70.**

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'installation de jets d'eau pour l'oxygénation des douves du Château de Péralta rue de l'Hôtel de Ville, 6 à 4031 ANGLEUR – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

**71.**

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable, pour le remplacement de deux trappes de voirie assistées pour la fontaine sise place Saint-Etienne à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

72.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'une remorque avec système automatique d'aspiration de feuilles – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

73.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'un chargeur télescopique compact nécessaire au Service de la Propreté Publique - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

74.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, pour la réparation pièces et main d'œuvre d'une balayeuse de voirie – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

75.

Décision de ratifier la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne la majoration de l'engagement afin de pourvoir au traitement des immondices.

76.

Approbation du texte portant modifications statutaires de l'A.S.B.L. « COMITE DE GESTION DES CONSULTATIONS POUR ENFANTS DE LA VILLE DE LIEGE », ayant pour objet de gérer les consultations prénatales et des nourrissons situées sur le territoire communal conformément aux règlements de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

77.

Adoption de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « ANGLEUR SERVICES », dans le cadre de leur collaboration et de l'occupation d'un local du Club de pensionnés d'Angleur par ladite A.S.B.L. - exonération l'association de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la et la liquidation du subside – octroi d'une subvention indirecte à l'A.S.B.L. « ANGLEUR SERVICES » résultant de la mise à disposition dudit local.

## **M. l'Echevin STASSART**

**78.**

Approbation de la convention entre la Ville, l'Université de Mons et l'Université de Liège concernant l'organisation conjointe d'un master en interprétation (120 crédits).

**79.**

Conclusion de contrats de transaction avec deux prestataires de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures relatives au transport et à l'hébergement d'élèves des établissements scolaires de l'enseignement communal.

**80.**

Adoption de l'avenant n° 1 au contrat de transport scolaire (circuit 4604) à conclure avec le « TEC LIEGE-VERVIERS ».

**81.**

Décision de passer un marché stock par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet des prestations de services relatives à la diffusion d'annonces publicitaires destinées à l'Enseignement communal – adoption du cahier spécial des charges.

**82.**

Décision de conclure un avenant au marché stock passé par adjudication publique avec publicité européenne pour l'acquisition de manuels scolaires, de référence, de lecture, de bibliothèque et de centres de documentation destinés à l'Enseignement communal liégeois (lots 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 20, 23 et 26).

**83.**

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, réparti en deux lots, ayant pour objet les transports pour le ramassage et les excursions des enfants qui fréquenteront les classes de vacances organisées par la Ville pendant les mois de juillet et d'août 2013 – adoption du cahier spécial des charges.

**84.**

Décision de passer un marché de fournitures, réparti en 19 lots, par procédure d'adjudication publique avec publicité européenne, ayant pour objet l'acquisition de vins divers destinés aux établissements scolaires de l'Enseignement communal, pour une durée de 36 mois – adoption du cahier spécial des charges – fixation des critères de sélection qualitative.

**85.**

Modification du Règlement relatif aux élections des représentants du personnel dans les organes de gestion et de consultation de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

**86.**

Adoption des statuts de l'ASBL « CONSEIL SOCIAL DE LA HAUTE ECOLE DE LA VILLE DE LIEGE ».

**87.**

Adoption de la convention de coopération avec la Province de Liège pour l'organisation du Bachelier en Informatique de gestion.

**88.**

Adoption de la convention de coopération avec la Province de Liège pour l'organisation du Bachelier en Electromécanique-Finalité : Electromécanique et Maintenance.

**89.**

Retrait de sa décision du 12 novembre 2012 (n°131) adoptant les dispositions de l'avenant n°1 à la Convention de collaboration liant la Ville, l'O.N.E. et la S.A. « ETHIAS » portant sur le plan « Synergie Entreprise Milieu d'Accueil » (S.E.M.A.) - adoption du nouveau texte de l'avenant n°1 à la Convention de collaboration tripartite à conclure avec l'O.N.E. et la S.A. « ETHIAS », portant sur le plan « Synergie Entreprise Milieu d'Accueil » (S.E.M.A.), ayant pour objet la réservation de 6 places d'accueil en crèches en faveur des enfants du personnel de la S.A. « ETHIAS ».

**M. l'Echevin LEONARD**

**90.**

Décision de ratifier la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour l'engagement dans le cadre du bail locatif d'un entrepôt, destiné notamment à la conservation des collections muséales non exposées au Grand Curtius, de trois kilomètres d'archives administratives et historiques ainsi que de la collection de journaux et de plus de 30.000 livres de la bibliothèque Ulysse Capitaine.

**91.**

Décision d'approuver la réalisation de l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de prévention incendie (première phase de la rénovation globale), à l'ancien groupe scolaire Sauvenière, boulevard de la Sauvenière, 131 à 4000 LIEGE – octroi à l'adjudicataire un délai complémentaire pour la réalisation de travaux supplémentaires.



**92.**

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la maintenance préventive annuelle de cinq machines à bois et quatre machines à fer – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois prenant cours le jour de la notification, au prestataire de services, de l'approbation de son offre.

**93.**

Décision de passer un marché de services par adjudication publique, relatif au ramonage de cheminées dans divers bâtiments de la Ville et de la Police de Liège – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois, de date à date, prenant cours le jour de la notification, au prestataire de services adjudicataire, de l'approbation de son offre.

**94.**

Décision de passer par voie d'adjudication publique, un marché “ stock ” conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale (structuré en huit lots) relatif aux travaux de placement de revêtements de sol souples (y compris travaux préparatoires) à effectuer dans des bâtiments communaux – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir l'entreprise, prévoyant la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois prenant cours le lendemain de la notification aux entrepreneurs adjudicataires de l'approbation de leur offre – arrêt du texte de la convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution dudit marché.

**95.**

Décision de passer par voie d'adjudication publique, un marché “ stock ” conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale (structuré en huit lots) portant sur les travaux de renouvellement, de réparations et d'entretien de toitures à effectuer dans des bâtiments communaux – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir l'entreprise, prévoyant la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois prenant cours le lendemain de la notification aux entrepreneurs adjudicataires de l'approbation de leur offre – arrêt du texte de la convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution dudit marché.

**96.**

Décision d'approuver les travaux modificatifs et supplémentaires (avenant 6) générant un supplément de dépense apportés au projet initial des travaux de rénovation des niveaux 0, -1 et -2 au Service des Travaux, rue de Namur, 2, à 4000 LIEGE – octroi à l'adjudicataire d'un délai complémentaire, pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

**97.**

Décision de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de construction d'une annexe en trois phases au groupe scolaire Botanique, rue du Jardin Botanique, 25 à 4000 LIEGE ainsi qu'à l'entretien pendant la période de garantie et à la conclusion d'un contrat d'entretien de l'installation de l'ascenseur prenant cours à l'issue du délai de garantie pour se terminer le 31 décembre 2019 – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicitation des subsides de la Fédération Wallonie – Bruxelles – Infrastructures publiques subventionnées – Financement exceptionnel.

**98.**

Décision de modifier l'article 4 de la convention à conclure avec le S.P.W. (Conseil du 3/09/2012 – n°312) relatif à l'absence de reconnaissance de propriété du mur de soutènement sis entre la rue Panaye et la parcelle cadastrée 14<sup>e</sup> division section C2 n°443y dans le cadre du marché de travaux « crédit d'Impulsion 2012 ».

**99.**

Décision d'approuver des travaux supplémentaires exécutés au cours des travaux des voiries rue du Couvent à 4020 LIEGE, avenue Albert Mahiels à 4020 LIEGE, rue Oscar-Englebert à 4020 LIEGE et rue Dartois à 4000 LIEGE.

**100.**

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier rue Joseph Wauters à 4000 LIEGE.

**101.**

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de déplacement d'un passage pour piétons et d'adaptation du carrefour de la place Général Leman et de l'avenue Emile Digneffe à 4000 LIEGE.

**102.**

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés dans le cadre de la substitution de pavage place Cathédrale, rue Hors-Château, rue de Bex et place du Marché à 4000 LIEGE.

**103.**

Décision d'approuver des travaux supplémentaires exécutés au cours des travaux de voirie de la rue Armand Michaux à 4020 LIEGE, et des rues de l'Université, de la Régence, du Bastion et du bd Fosse Crahay à 4000 LIEGE.

**104.**

Passation d'un marché « stock » de fourniture par adjudication publique d'une durée déterminée, prenant cours le jour de la notification de la lettre de commande au fournisseur adjudicataire pour se terminer le 31/12/2015, pour de la fourniture et de la pose de matériel servant à simuler de futurs aménagements (signalisation routière et petits équipements de voirie) – fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – approbation du cahier spécial des charges.

**105.**

Décision d'approuver des travaux supplémentaires exécutés au cours de la réfection de voirie rue des Venes à 4020 LIEGE.

**106.**

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réfection de voirie rue Fraischamps à 4000 LIEGE.

**107.**

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réfection de voirie rue Lambinon à 4000 LIEGE.

**108.**

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réfection de voirie bd des Hauteurs à 4000 LIEGE.

**109.**

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réfection de voirie rue des Blés à 4000 LIEGE.

**110.**

Décision de conclure un contrat de transaction avec un entrepreneur relatif à l'aménagement de la place de la Villette, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte du montant restant du sur une facture.

111.

Décision de rectifier dans sa délibération n°75 du 25 mars 2013, à la page 3 le paragraphe relatif au protocole de collaboration pour le remplacer par les termes suivants : « Vu le projet de texte du protocole de la collaboration à conclure entre le SPW, la S.A. « FEDIMMO », la S.A. « MATINAU », la S.A. « DELHAIZE GROUP », la S.A. « SPAQUE » et la Ville à soumettre à l'adoption du collège ».

112.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'un rouleau tandem vibrant avec remorque de transport – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

113.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, pour le transport du sel de déneigement depuis le lieu de stockage provincial jusqu'au stock de la Ville pour une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au prestataire de services adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer le 31 mars 2014 – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

114.

Décision de passer un marché de fourniture par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'un chariot élévateur destiné au Parc automobile – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

115.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, pour la réparation « pièces et main d'œuvre » d'une camionnette de la permanence civile - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

116.

Décision de ratifier la décision du Collège communal, autorisant le dépassement des douzièmes provisoires, en ce qui concerne l'engagement pour la location de quatre véhicules de fonction hybrides pour une durée de 48 mois, véhicules d'attente compris.

**M. l'Echevin CHAMAS**

117.

Décision de prendre connaissance de la composition du Conseil Communal des Jeunes Liégeois et de l'installation de celui-ci.

**118.**

Décision :

- d'adopter la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « COORDINATION GENERALE SAINT-LEONARD » relative à l'organisation de la manifestation « Saint-Léonard en Couleurs » qui se déroulera le 01/06/2013 sur la place Vieille-Montagne à Liège et les rues adjacentes (Moresnet, Vieille-Montagne, Mosselman) ;
- d'exonérer l'A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de ladite manifestation.

**Questions orales : pour mémoire**

## **HUIS CLOS**

**M. LE BOURGMESTRE**

**119.**

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail.

**120.**

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail.

**121.**

Prise d'acte de la reprise de sa fonction d'un Agent de police, à la date du 04 février 2013.

**122.**

Octroi à un Inspecteur de police d'un traitement d'attente égal au salaire complet, pendant la période de disponibilité pour cause de maladie soit à dater du 29 octobre 2012, en application de l'article VIII.XI.5 de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police.

**123.**

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, à la date du 1er avril 2013, d'un Inspecteur de police.

**124.**

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, à la date du 1<sup>er</sup> avril 2013, d'un Commissaire de police.

**125.**

Acceptation à la date du 31 janvier 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1<sup>er</sup> février 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

**126.**

Acceptation à la date du 30 avril 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1<sup>er</sup> mai 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

**127.**

Acceptation à la date du 31 décembre 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

**128.**

Acceptation à la date du 30 juin 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2014, de la démission d'un membre Calog niveau D.

**129.**

Acceptation à la date du 31 décembre 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la démission d'un membre Calog niveau D.

**130.**

Acceptation à la date du 30 septembre 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

**131.**

Mise d'office à la pension à la date du 1<sup>er</sup> avril 2013 d'un Inspecteur de police, sur base de l'article 6 de la loi du 30 mars 2001 relative à la pension du personnel des services de police et de leurs ayants droit.

**132.**

Désignation des membres représentant la Ville à l'Assemblée générale de l'Association de droit public « RELAIS SOCIAL DU PAYS DE LIEGE » et des candidats administrateurs.

**133.**

Autorisation d'ester en justice : 1 dossier (7946).

**134.**

Ratification de l'autorisation d'ester : 1 dossier (7947).

**M. l'Echevin FIRKET**

**135.**

Désignation de la société coopérative intercommunale à responsabilité limitée « TECTEO », en qualité de gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (GRD) sur le territoire de la Ville à partir du 01/01/2013.

**Mme l'Echevin YERNA**

**136.**

Démission d'un Directeur spécifique nommé et autorisation de porter le titre honorifique de Directeur spécifique.

**137.**

Octroi d'une suspension de contrat de 7 jours à une Attachée spécifique A.C..

**138.**

Octroi d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle à une 1ère Attachée spécifique [ingénieur].

**139.**

Confirmation de la désignation d'un Directeur en chef nommé pour exercer les fonctions supérieures de Directeur général.

**140.**

Mise à disposition de la « SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LIEGE-GUILLEMINS », d'un Directeur en chef nommé et ce, à titre gratuit.

**141.**

Démission, au 01/10/13, d'une 1ère Attachée spécifique [médecin] nommée, sous réserve de ses droits à la pension.

## **M. l'Echevin STASSART**

### **142.**

Décision d'accepter, sous réserve de leur admission à la retraite :

- 1 - à la date du 30.06.2013, la démission-pension d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de la Haminde, 33.
- 2 - à la date du 31.12.2012, la pension d'office d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue du Sart-Tilman, 390.

### **143.**

Décision de retirer sa délibération du 23.04.2012 (n° 131.1.2.1) acceptant au 28.02.2013, la démission de ses fonctions d'une maîtresse de religion protestante en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire et d'accepter, à la date du 30.06.2013, sa démission sous réserve de son admission à la retraite.

### **144.**

Décision de :

- 1 - mettre en disponibilité pour convenance personnelle sans traitement les 28 et 29.03.2013, une maîtresse de religion protestante, en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire (18 p/s) et dans l'enseignement fondamental spécialisé (6 p/s).
- 2 - placer en disponibilité pour cause de maladie :
  - 1 - le 23 et le 29.01.2013, une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de Herve, 320.
  - 2 - à partir du 28.01.2013, une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de Herve, 320.

### **145.**

Décision d'accorder un congé pour prestations réduites en cas de maladie ou d'infirmité :

- 1 - à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue du Perron, 126 :
  - 1 - du 01 au 28.02.2013
  - 2 - du 01 au 30.03.2013.
- 2 - du 01 au 30.03.2013, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue des Vignerons, 1.

### **146.**

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental, du 01.03.2013 au 30.06.2013 :

- 1 - pour une partie de son horaire, d'une institutrice primaire en fonction à l'école du boulevard Ernest Solvay, 244.



- 2 - pour la totalité de son horaire, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la place Crève-Coeur, 1.

147.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour prestations réduites en cas de maladie ou d'infirmité :
  - 1 - du 04.02 au 05.03.2013, à un professeur de cours spéciaux (éducation plastique) en fonction à l'Ecole mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
  - 2 - du 13.02 au 14.03.2013 (prolongation), à un professeur de cours spéciaux (éducation musicale) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé et à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue.
- 2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire du 01.10.2012 au 30.06.2013 à un professeur de cours pratiques/techniques (mécanique automobile) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

148.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie à partir du 20.10.2011, d'un professeur de cours généraux/techniques (mathématique-physique) et de cours pratiques (téléphonie) en fonction à l'Ecole Léopold Mottet.

149.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour prestations réduites en cas de maladie ou d'infirmité du 25.02 au 26.03.2013, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.
- 2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire du 01.09.2012 au 30.06.2013 :
  - 1 - à un professeur de cours techniques/pratiques (sanitaire-chauffage) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.
  - 2 - à un professeur de cours généraux (français) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
  - 3 - à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
  - 4 - à un professeur de cours techniques (architecture, chauffage, sanitaire et sciences appliquées) en fonction à l'Institut de techniques artisanales.
  - 5 - à un professeur de cours généraux/techniques (français-espagnol) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha et à l'Athénée communal Maurice Destenay.
  - 6 - à un professeur de cours spéciaux (éducation physique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme, à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, à l'Athénée communal Maurice Destenay et au Centre d'Education et de Formation en alternance.

- 7 - à un professeur de cours généraux (morale) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, à l'Athénée communal Léonie de Waha et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 8 - à un professeur de cours techniques/pratiques (électricité) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

150.

Décision d'accorder un congé pour motif impérieux d'ordre familial, du 18 au 19.02.2013, à un professeur de religion orthodoxe en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

151.

Décision de modifier la date de la prise d'effet de la mise en disponibilité pour cause de maladie, d'une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de Formation continuée, au 25.04.2012 en lieu et place du 18.04.2012.

152.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie à partir du 02.10.2012, d'un professeur de cours techniques/pratiques (électricité) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et au Centre d'Education et de Formation en alternance.

153.

Désignation de deux représentants à l'ASBL « CONSEIL SOCIAL DE LA HAUTE ECOLE DE LA VILLE DE LIEGE ».

154.

Décision de confirmer les désignations des agents P.M.S. rémunérés par la Communauté française.

130419

Le Secrétaire communal adjoint,

Serge MANTOVANI.

PAR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER.